



S'il vous plait repondez moi merci

Par **MICHEL Marianne**, le 19/03/2017 à 14:33

bonjour,
mon oncle s'est rapproché de nous(sa sœur et ses neveux)dans un maison de retraite. A sa demande nous avons vidé son appartement afin de le mettre en vente.
Tous les meubles ont été réparti et donnés,et dans un testament olographe dont nous n'avions pas connaissance, il nous stipule que nous sommes ses héritiers légataires universels, mais il lègue 2 meubles au mari de sa cousine germaine légataire à titre particulier. Ces meubles ont été donné lors du déménagement qui remonte à 9 mois avant le décès.

Le cousin les réclame avant le rv chez le notaire en menaçant de ne pas signer s'il ne les obtient pas.

En a t'il le droit et que devons nous faire.Par avance merci

Aline

Par **jodelariege**, le 19/03/2017 à 16:04

bonjour je pense que le problème vient du fait que vous n'êtes pas encore héritiers car l'oncle n'est pas encore décédé et que vous devez rendre ce qui reviendra à sa cousine germaine le jour du décès du tonton

Par **MICHEL Marianne**, le 19/03/2017 à 18:15

Mais il est décédé et a donné ces meubles de son vivant à d'autres personnes que ceux du testament